

AVIS DE LA CONFERENCE NATIONALE DES ELEVES DU LUXEMBOURG (CNEL) RELATIF AU PROJET DE LOI DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La réforme du lycée, un projet qui, depuis de longues années déjà, nous préoccupe en tant que Conférence des Élèves, a atteint une nouvelle étape importante marquée par la présentation projet de loi^o7074 (PDL). En tant que plateforme nationale, la CNEL, composée de représentants élus des comités d'élèves provenant de 41 lycées luxembourgeois, a déjà présenté le 5 juillet 2016, en vue de cette réforme, un texte intitulé *Reflexiounen iwwer Lycéesreform* (réflexions sur la réforme du lycée) et a remis sa proposition relative à la réforme au ministère.

A l'heure actuelle, l'avis du Conseil d'État est disponible et le projet de loi entame sa dernière ligne droite. Toutefois, en tant que CNEL, nous sommes convaincus que les lycées ne sont pas encore prêts pour une si profonde réforme, et estimons qu'on pourrait se laisser encore du temps, pendant un an, afin que les établissements puissent correctement préparer cette réforme et mettre leur expertise y relative à la disposition du ministère, de façon à arriver à une réforme qui soit non pas bâclée, mais réellement arrivée à maturité.

1) EVOLUTION DES ECOLES

En tant que CNEL, nous sommes convaincus que l'idée de l'autonomie scolaire est très intéressante en soi, de même que celle préconisant que les écoles devraient s'adapter aux besoins des élèves. Nous voyons toutefois deux grands problèmes au niveau du modèle tel que prévu pour le moment. D'une part, nous doutons que la qualité de la formation au sein de tous les établissements reste comparable, et de ce fait, craignons que les élèves de l'ensemble du pays ne bénéficient pas tous des mêmes possibilités. D'autre part, une telle autonomie scolaire renforcerait la réflexion concurrentielle entre les établissements qui, à l'avenir, devraient se disputer davantage encore les bons profs et élèves. S'y ajoute encore que les écoles doivent également disposer du budget nécessaire pour pouvoir se diversifier, si bien que l'on ne pourra pas continuer à pratiquer une politique d'austérité en matière d'éducation.

La CNEL estime que les élèves, à savoir les personnes directement concernées par l'éducation, n'ont pas la possibilité de s'exprimer suffisamment tout au long de l'élaboration du Plan de Développement Scolaire (PDS), de sorte que nous nous posons la question de savoir si 3 ans constituent une période suffisante pour un tel PDS. Une solution pourrait consister à renforcer la voix des élèves au Conseil d'éducation.

De plus, la CNEL se demande si l'Observatoire national de la qualité scolaire, dont la mission consiste à contrôler si le niveau de qualité dans les lycées se maintient en permanence à un niveau élevé, et ce sous forme d'un rapport qui devra être présenté tous les 3 ans à la Chambre, travaillera réellement de manière neutre puisque jusqu'à ce jour, on ne sait pas encore précisément qui siègera dans ce comité. C'est la raison pour laquelle la CNEL apprécierait si elle pouvait obtenir des informations sur la composition de ce comité et que le ministère fasse en sorte de composer ce comité de manière neutre.

Voilà pourquoi la CNEL revendique que :

- les élèves du Cycle 4.2 puissent poser leur candidature dans plus qu'un lycée ;
- plus d'argent soit de nouveau investi dans l'éducation des élèves ;
- la voix des élèves soit déjà considérée lors de l'élaboration du PDS et qu'elle ait davantage de poids au Conseil d'éducation où le PDS sera soumis au vote ;
- l'Observatoire soit vraiment neutre en matière de qualité scolaire.

2) CONTENU ET EVALUATION

Sections de l'enseignement secondaire (ES)

La CNEL soutient la création d'un cadre plus flexible pour les différentes sections dans les établissements de l'enseignement secondaire afin qu'elles puissent se concentrer davantage sur les besoins des élèves et agir sur la diversité des intérêts des élèves. La Conférence des Élèves reconnaît néanmoins quelques difficultés qui se posent au niveau de l'approche et se pose parallèlement quelques questions.

L'élève devrait se décider beaucoup plus tôt quant aux études qu'il souhaiterait entamer puisque différentes matières pourraient disparaître.

Tous les lycées n'offriraient pas les mêmes matières, si bien que l'élève serait obligé de changer d'établissement si les matières qui l'intéressent seraient amenées à disparaître. De plus, l'élève aurait des difficultés à trouver l'école proposant une offre qui lui plairait.

Par ailleurs, la CNEL se demande comment les examens de première se dérouleraient étant donné que la gamme de matières deviendrait plus importante.

La CNEL se pose également la question de savoir ce qui se passerait si un élève échouerait dans la troisième année du PDS et que les matières qu'il aurait eues jusque-là seraient supprimées par le nouveau PDS.

En outre, la question se pose de savoir si la valeur du diplôme augmenterait dans certains lycées par rapport à d'autres, en raison des différentes matières proposées.

De plus, la CNEL soutiendrait l'introduction du même système pour l'Enseignement Secondaire Technique (EST), afin que ces lycées puissent également faire preuve de davantage de flexibilité dans la composition des sections.

Cycle inférieur dans l'EST

La CNEL apprécie l'organisation flexible des classes du Cycle inférieur permettant de répartir les élèves suivant des niveaux différents. Nous estimons toutefois qu'il faudrait offrir plus de possibilités aux élèves pour changer du Niveau de base vers le Niveau avancé.

→ Pour faciliter ce changement, on pourrait donner aux élèves qui souhaitent changer, la possibilité de tester le Niveau Avancé pendant deux heures de cours. De cette manière, ils pourraient mieux se préparer au passage. Ainsi, les élèves ne perdraient pas leur motivation pour améliorer leurs performances.

Par ailleurs, la Conférence des Élèves se demande dans quelle mesure les différents niveaux pourraient influencer le choix des sections par les élèves.

Cours d'anglais

La CNEL constate que, dans le monde actuel, l'apprentissage de l'anglais est extrêmement important pour pouvoir trouver un emploi plus tard ! Nous nous demandons dès lors pourquoi il est si difficile de commencer plus tôt à proposer des cours d'anglais partout.

→ La CNEL propose des cours d'anglais obligatoires à partir de la 6e / 8e pour que chaque élève ait le même niveau.

→ De plus, au Régime Préparatoire, il faudrait aussi donner la possibilité aux élèves de bénéficier d'un cours d'initiation en anglais.

Enseignement du luxembourgeois

La CNEL déplore que les élèves n'aient que de temps en temps un cours de luxembourgeois en 7^e !

→ Pour cette raison, la CNEL demande que l'enseignement du luxembourgeois soit obligatoire jusqu'en 5e / 9e, afin que les élèves puissent obtenir une bonne connaissance de base de la langue luxembourgeoise.

Orientation

Une bonne orientation a une importance cruciale pour les élèves, d'autant plus que ces derniers ne savent souvent pas sur quelle voie académique s'engager ni quel parcours leur conviendrait le mieux.

→ C'est pourquoi la CNEL revendique pour l'orientation des élèves à l'école primaire :

- Une évaluation psychologique similaire à celle de l'enseignement secondaire.

- La possibilité de faire un examen d'admission lorsque l'élève n'est pas satisfait de son orientation.
- Une meilleure préparation des élèves au système de notation de 60 points à partir du 4e cycle de l'école primaire, compte tenu du fait qu'il n'existe pas le même genre d'examens qu'au lycée pour tester leurs compétences.

Orientation au cours du cycle inférieur

→ La CNEL souhaite un stage d'orientation obligatoire en 4e / 9e dans le but de faciliter l'orientation des élèves.

Orientation au cycle supérieur

→ La CNEL exige que les élèves de 4e / 9e soient mieux informés au sujet des différentes (nouvelles) formations et qu'en section D par exemple, une présentation de l'enseignement économique soit faite afin que les élèves comprennent précisément ce que cette section a à leur offrir.

→ Les élèves devraient avoir la possibilité de faire davantage de stages afin de mieux savoir ce qu'ils voudraient faire comme études. C'est pourquoi il faudrait leur en donner la possibilité et les aider à trouver des stages.

→ Pour donner aux élèves une meilleure idée des professions, la CNEL préconise l'organisation d'une Foire aux métiers fonctionnant d'après le même principe que la Foire de l'étudiant.

Orientation vers les études universitaires

Afin de faciliter l'orientation vers des études universitaires aux élèves de dernière année, la CNEL propose d'aider les élèves à trouver un stage dans le but que ces derniers soient bien conscients de ce qu'ils voudraient entamer comme études.

Double correction

Pour créer une atmosphère d'équité dans les lycées, la CNEL propose

→ l'introduction d'une double correction sur demande des élèves à partir du cycle supérieur.

La CNEL demande en outre :

→ que celle-ci ne soit pas effectuée par le même prof ou le stagiaire ayant ce prof comme tuteur ;

→ qu'au cas où la première note est plus élevée que celle de la deuxième correction, la première compte. Si la deuxième est meilleure, c'est la moyenne des deux qui sera utilisée.

→ que l'élève ait le temps, jusqu'à la fin de chaque trimestre, de demander une telle double correction, et qu'à cet effet, il y ait une procédure clairement définie que le régent devrait surveiller et avoir expliquée à l'élève en début d'année.

De plus, la CNEL demande :

→ que les élèves de 1ère /13e bénéficient obligatoirement d'une double correction et, pour leur examen, même d'une troisième correction.

3) APPUI ET ENCADREMENT DES ELEVES

Chaque élève doit avoir le droit de choisir sa voie et d'étudier ce qui lui plaît. Seul lui-même devrait décider de son avenir, bien sûr à l'aide de professionnels qualifiés.

Dans la plupart des cas, le problème ne se pose pas pour les bons élèves qui peuvent aller partout et essayer toutes les sections. Dans ces cas-là, c'est juste une affaire de choix. Pour beaucoup d'autres élèves cependant, ce n'est pas aussi simple et un soutien plus important s'impose. Soutenir les élèves plus faibles devrait être possible dès la première année de lycée.

La première mesure en vue d'aider les élèves serait de les soutenir dans les matières où ils sont les plus faibles.

→ La CNEL demande dès lors un cours d'appui visant à aider les élèves dans les matières où ils rencontrent des difficultés. Ces cours devraient être assurés par les profs de chaque établissement.

La deuxième proposition consiste à attribuer à chaque nouvel élève un parrain qui l'accompagne et lui donne un coup de main. Un tel système existe déjà dans différents lycées, au LBV par exemple, où on l'appelle « PeerPal ». Dans ces cas, il serait important de ne pas laisser le parrain livré à lui-même, mais de lui fournir un soutien afin qu'il puisse remplir sa tâche au mieux.

→ Les élèves qui conviendraient le mieux pour effectuer une telle tâche seraient ceux à partir de la 11^{ème} et 3^{ème}, puisqu'ils évoluent déjà depuis un an dans ce système de sections et sont ainsi en mesure d'aider réellement les élèves d'une 9^{ème} et 5^{ème}. Pour les classes inférieures, des élèves d'une 10^{ème} ou d'une 4^{ème} pourraient également convenir.

→ Un autre point important serait de proposer à chaque parrain de bénéficier d'une petite formation pour apprendre à gérer et à motiver les élèves. Pas tout le monde a ce don mais chacun devrait avoir la possibilité de pouvoir l'apprendre. Il faudrait leur montrer quelques méthodes leur permettant de gérer des personnes. Une telle formation devrait être donnée par le SPOS des différents établissements et nous attacherions beaucoup d'importance au fait que chaque SPOS répande les mêmes valeurs et obligations auprès des élèves.

→ Finalement, le parrain devrait également être récompensé pour son engagement par un certificat délivré par le ministère.

Des médiateurs pour les élèves en difficulté

Il est de plus en plus fréquent qu'un élève décroche et quitte l'école sans diplôme, ce qui entraîne bien sûr pas mal de problèmes et d'insécurité pour l'avenir des élèves concernés. La CNEL apprécie que cette problématique soit traitée dans l'actuel PDL et que le ministère se donne la peine de trouver des solutions aux problèmes. La CNEL verrait ainsi d'un bon œil l'engagement de trois médiateurs qui pourraient donner un coup de main aux lycées dans de

tels cas. Puisqu'aucun profil de ces médiateurs n'a encore été rendu public jusqu'à présent, la CNEL se permet de mettre l'accent sur différents points.

→ La CNEL estime, qu'afin de pouvoir s'acquitter de leur tâche, ces médiateurs devraient suivre une formation spéciale leur permettant de bien mesurer l'étendue de telles situations sensibles dans le but de pouvoir agir d'une manière neutre avec tous les acteurs et dans l'intérêt de l'avenir de l'élève concerné.

→ Du fait que ces médiateurs seraient amenés à travailler ensemble avec les différents services SPOS, la CNEL estime qu'il est nécessaire que ces médiateurs aient déjà une expérience de plusieurs années dans un service similaire.

→ Pour finir, la CNEL se pose la question de savoir si 3 médiateurs seraient suffisants si l'on considère que le nombre de décrocheurs a grimpé ces dernières années et que ces 3 médiateurs devraient coopérer avec 41 lycées.

4) E-SKILLS

E-Skills est une circonlocution pour désigner une nouvelle section que le ministère propose dans le cadre de la réforme scolaire. Cette section porte le nom « information et communication », en abrégé, section ,I'. Son objectif consiste à donner aux élèves de l'Enseignement Classique la possibilité de se préparer à une société digitale.

Cette section repose sur la programmation, la sécurité informatique, les bases de données dans l'informatique technique et théorique, la physique et l'informatique.

En tant que CNEL, nous accueillons favorablement l'initiative consistant à faire découvrir, plus en profondeur, les différentes facettes de l'informatique aux élèves du Secondaire Classique et soulignons une fois de plus l'importance d'être correctement préparé au marché du travail dans le monde d'aujourd'hui. Nous avons toutefois quelques objections, voire des questions quant à cette section.

→ Pour commencer, nous aimerions obtenir des informations plus précises par rapport à la section, par exemple quelles matières y seront exactement proposées et quel sera leur coefficient respectif. Bien entendu, il serait aussi intéressant de savoir si, à la fin des études, le diplôme serait reconnu par les universités.

→ De plus, chaque école est en mesure de décider de manière autonome si elle offre une telle section ou non. En tant que CNEL, nous estimons que les élèves pourraient préférer les lycées disposant de moyens financiers plus élevés au détriment des plus petits établissements qui risqueraient de se retrouver avec moins de candidats.

→ En matière de moyens financiers, nous nous posons la question de savoir si les écoles qui proposeraient la section I bénéficieraient d'un budget plus important étant donné que l'équipement informatique devra en permanence être de dernière génération.

→ C'est la raison pour laquelle la CNEL demande des moyens financiers plus substantiels pour les établissements concernés !

Pour permettre aux profs d'être toujours à jour en matière informatique, il faudrait leur proposer régulièrement des formations obligatoires.

→ C'est pourquoi la CNEL revendique des formations obligatoires pour ces professeurs !

Finalement, nous nous interrogeons s'il ne serait pas plus pertinent d'introduire les bases de l'informatique dans toutes les sections du Secondaire Classique, de la même manière qu'au Secondaire Technique, au lieu de créer seulement une nouvelle section. La CNEL souhaite une fois de plus insister sur l'importance des technologies sur le marché du travail.

→ Dans ce sens, la CNEL soutient l'idée d'introduire une nouvelle section I, et demande en outre que toutes les sections du Classique intègrent des connaissances du domaine technologique.

5) PROGRAMMES SCOLAIRES ET MATERIEL DIDACTIQUE MODERNES

La CNEL soutient l'idée de moderniser les programmes et matériel scolaires même s'il faut encore procéder à quelques modifications.

Le conseil national des programmes

La CNEL accueille favorablement l'idée de mettre sur pied un Conseil susceptible de conseiller le ministre, mais estime que le ministre ne devrait pas être le seul à choisir les 8 participants siégeant au Conseil. Voilà pourquoi la CNEL réclame que

- plus d'acteurs (CNEL, parent, profs, ACEL, etc.) soient représentés dans ce Conseil et
- que ce Conseil ne devrait pas uniquement conseiller le ministre mais également prendre des initiatives propres.

Programmes scolaires et matériel didactique

La CNEL soutient l'idée de mettre à jours les programmes scolaires et le matériel didactique et pédagogique.

Aujourd'hui, les élèves sont encore tenus d'écrire pratiquement tout à la main et trop de feuilles en papier sont utilisées pour leur cours, ce qui entraîne des frais énormes.

Nous devons évoluer en même temps que la technologie et en utiliser les multiples possibilités. Malgré tout, savoir pratiquer l'écriture manuscrite est une compétence que l'on ne devrait en aucun cas perdre, c'est pourquoi la CNEL préconise

→ qu'il faudrait introduire partout des « classes hybrides » pour les élèves, où l'on utiliserait encore du papier, tout en développant des compétences technologiques en les obligeant, par exemple, d'accomplir certaines tâches numériquement ou en utilisant des livres en version numérique.

Actuellement, le matériel didactique dont nous disposons ne provient pas du Grand-Duché de Luxembourg si bien qu'il n'est pas forcément adapté à nos programmes et à notre système scolaire, c'est pourquoi nous demandons

→ que soit créé du matériel didactique luxembourgeois s'adaptant de manière adéquate à notre système scolaire.

Un autre problème au Grand-Duché est que les élèves sont informés trop tardivement quant aux livres dont ils ont absolument besoin. S'y ajoute que les élèves doivent parfois attendre longtemps, que les livres commandés soient disponibles.

Pour cette raison, la CNEL revendique :

- que les profs remettent à leurs futures classes, pas plus tard que le 15 juillet, la liste précise des livres qu'ils souhaitent utiliser pendant l'année académique à venir. Cela éviterait que les élèves n'achètent des livres dont ils n'auront éventuellement pas besoin ou qu'ils doivent les attendre trop longtemps, ce qui entraînerait un possible dérangement du cours pendant des semaines.

De plus, la CNEL réclame que :

- les classes soient informées quant aux programmes nationaux et que les profs soient tenus de les respecter. Il s'agit d'éviter de cette manière, que les élèves, tout en suivant le même cursus, puissent avoir un niveau de savoir différent en fin d'année.

Quant aux programmes scolaires et au matériel didactique, la CNEL demande donc :

- que les partenaires scolaires soient représentés au sein du conseil des programmes, y compris la CNEL elle-même ;
- que des classes « hybrides » soient introduites sur l'ensemble du territoire ;
- que du matériel didactique propre au Luxembourg soit créé ;
- que davantage d'informations soient fournies quant aux programmes scolaires concrets.

Par ailleurs, la CNEL encourage le ministère, les directions scolaires ainsi que les enseignants à développer des méthodes pédagogiques plus participatives afin de proposer des cours plus intéressants et de préparer les élèves à leur occupation future.

→ Pour cette raison, la CNEL demande l'introduction de méthodes pédagogiques plus participatives.

6) UNE ECOLE PLUS OUVERTE ET PARTICIPATIVE

Renforcement du comité des parents

La CNEL accueille favorablement la vision du ministère de concevoir l'école de manière plus participative en général !

Les parents représentent une part importante de la vie scolaire et nous sommes contents qu'ils soient reconnus en tant que telle. Malheureusement, la plus-value de l'engagement des parents n'est pas toujours reconnue et pour cette raison, n'est pas toujours prise au sérieux.

Les représentants des comités d'élèves remarquent que, très souvent, le comité des parents n'est pas très bien représenté au niveau scolaire si bien qu'il a des difficultés à recruter de nouvelles personnes.

→ C'est pourquoi la CNEL propose de lancer une campagne de sensibilisation pour informer les parents et les mobiliser à s'engager davantage au lycée de leurs enfants.

→ Il faudrait également attribuer un budget fixe au comité des parents afin qu'il puisse organiser des activités.

→ Il faudrait régulièrement valoriser un tel engagement au sein de l'école.

La CNEL sait par expérience qu'il n'est pas facile de faire droit, au niveau national, à chaque voix et chaque comité d'élèves des différents lycées. Toutefois, de par sa structure juste, dans laquelle chaque établissement est représenté d'office, chacun des établissements a le même poids et dispose du même droit de participation dans les discussions, la CNEL a réussi à donner un bon exemple d'une structure démocratique et représentative.

→ C'est pourquoi la CNEL regrette que le comité national des parents d'élèves ne soit pas constitué de la même manière, et que seuls 6 représentants du Secondaire soient élus dans ce comité.

→ La CNEL souhaiterait toutefois que, lors du choix des 6 représentants, le volet géographique soit respecté et qu'il soit aussi veillé à une juste répartition des représentants de l'ES et de l'EST.

Il faut renforcer la voix de l'élève !

La CNEL apprécie qu'en général, le ministère veuille donner plus de poids aux comités d'élèves, à la CNEL et à une structure scolaire démocratique, et voit d'un bon œil que chaque établissement soit encouragé à intégrer un « volet participatif » dans son PDS.

Même si nous accueillons chaleureusement cette initiative, nous estimons toutefois que l'actuel PDL ne va pas assez loin ! Instaurer une réelle culture scolaire démocratique à l'école est un grand défi. L'expérience de la CNEL démontre que malgré les structures légales existantes, ces structures ne reçoivent pas le soutien nécessaire pour être transposées correctement et ne reçoivent pas toujours la reconnaissance nécessaire de la part de la communauté scolaire.

→ C'est pourquoi la CNEL recommande qu'une campagne de sensibilisation stratégique et bien réfléchie auprès des directions, des profs, des parents et des élèves soit menée, afin de les

sensibiliser à la « plus-value » d'une école participative. L'engagement, entre autres, du délégué de classe (DC), du comité des élèves (CE) et de la CNEL devrait être valorisé en interne au sein des établissements.

L'accompagnateur

Au niveau scolaire, la CNEL est particulièrement satisfaite qu'il y ait la volonté de renforcer le comité des élèves par la mise à disposition d'une salle et d'un accompagnateur dont la mission serait de préparer le comité des élèves à la tâche importante qui lui incombe et de le rendre opérationnel.

La CNEL fait remarquer que l'objectif principal devrait toujours consister à faire en sorte que les comités des élèves deviennent au plus vite autonomes et indépendants, bien que nous soyons conscients qu'en début de mandat principalement, il est important que la transition d'un comité des élèves à un autre soit bien préparée et garantie. De plus, la CNEL a pu constater ces dernières années que les membres du comité des élèves sont souvent livrés à eux-mêmes lors de l'organisation d'activités et également lors de la préparation des différents mandats !

Dans cette optique, la CNEL préconise que :

→ L'accompagnateur reçoive une description claire de ses fonctions! La CNEL, en tant que plateforme nationale des comités d'élèves, est bien sûr prête à transmettre les besoins des élèves aux acteurs concernés, afin de définir ensemble le profil d'un tel accompagnateur.

→ L'on mette suffisamment d'heures à disposition de l'accompagnateur afin qu'il puisse mener sa tâche avec sérieux.

→ L'accompagnateur soit informé des sujets, réunions et ordres du jour des différents conseils, afin qu'il puisse préparer le comité d'élèves à ces rendez-vous.

→ Le comité d'élèves reçoive la possibilité de changer d'accompagnateur si ce dernier ne convient pas. La CNEL proposerait par ailleurs qu'un tel accompagnateur soit régulièrement remplacé dans le but de garantir un certain changement et davantage de motivation de la part de l'accompagnateur.

Outre la demande dans le PDL qu'un accompagnateur et une salle soient mis à disposition du comité des élèves, la CNEL regrette que différents éléments fondamentaux aient été oubliés dans ce PDL.

1. Le budget et les formations du CE

→ Les établissements scolaires devraient TOUS mettre à disposition des comités des élèves un budget minimal pour leur permettre d'organiser des activités. Idéalement, un tel budget devrait être proportionnel au nombre d'élèves de chaque établissement. Ce budget devrait être d'office mis à disposition du CE afin que ce dernier puisse réellement être indépendant.

→ Le comité des élèves devrait pouvoir gérer ce budget lui-même, si bien que ce processus d'apprentissage soit également intériorisé. La CNEL insiste encore sur l'importance de faire clarifier la question budgétaire du point de vue juridique puisque chaque lycée la gère à sa

manière. Pour garantir plus de clarté et de transparence, il est fondamental que cette question soit réglée au plus vite.

→ Accepter un mandat au CE ou en tant que DC ne signifie pas nécessairement que l'on possède d'office toutes les connaissances, méthodes et règles permettant de remplir son mandat sans erreur. C'est la raison pour laquelle il est important pour la CNEL que davantage d'offres de formation soient proposées, non seulement au CE, mais aussi au délégué de classe. La CNEL serait une fois de plus d'accord de prendre ses responsabilités et de travailler ensemble avec les ministères et/ou le *Zenter fir politesch Bildung* (ZpB) afin qu'un tel catalogue de formations corresponde effectivement aux besoins des élèves.

2. Du temps et de la reconnaissance pour le travail du délégué de classe et des comités des élèves

→ Afin d'être en mesure de s'acquitter avec sérieux de la tâche du DC et du CE et de bien s'y préparer, la CNEL estime qu'il serait essentiel que le temps nécessaire soit mis à disposition des personnes concernées. Il faudrait permettre au DC de faire une présentation dans sa classe et les membres du comité scolaire devraient bénéficier d'heures libres lors d'activités et de réunions importantes. Dans ce contexte, il est une fois de plus primordial d'organiser une campagne de sensibilisation en interne au sein des établissements afin que la direction, les régents et les élèves prennent au sérieux et soutiennent l'engagement et le temps investis par les jeunes dans leurs mandats. L'engagement et le temps nécessaire pour bien mener le mandat ne devraient pas mettre en danger les résultats scolaires des jeunes.

→ Il faudrait mieux valoriser l'engagement du DC et du CE au sein des établissements, notamment par la remise d'un certificat obligatoire aux élèves à la fin de l'année académique. De plus, la CNEL verrait d'un bon œil que cet engagement soit abordé plus régulièrement dans la communauté scolaire en tant que bon exemple.

→ Dans le but de se diriger vers une structure scolaire plus juste, démocratique et participative, la CNEL demande qu'un équilibre soit garanti au sein du Conseil d'éducation, qui constitue l'un des comités les plus importants au sein du lycée, et qu'à cet effet, le comité des profs et celui des élèves aient un poids égal. Il ne faut pas oublier que ces deux comités représentent la majeure partie de la communauté scolaire et pour être honnête, la communauté scolaire est même constituée en majeure partie d'élèves, raison pour laquelle il faudrait veiller à ce que ces deux comités soient considérés comme étant sur un pied d'égalité au sein du Conseil d'éducation.

→ Les CE se plaignent que bien souvent les directions ne prennent pas au sérieux leurs doléances ou demandes ou qu'elles les refusent tout simplement sans fournir aucune explication. Aux yeux de la CNEL, une école participative est une école où l'on prend au sérieux les acteurs de cette participation et où l'on prend le temps de discuter avec eux et de les aider. Dans ce sens, il faudrait obliger les directions, non seulement à prêter une oreille attentive aux demandes et doléances des CE, mais de leur procurer également une réponse constructive endéans un délai raisonnable.

3. Les élections au comité des élèves

Les élections pour le comité des élèves sont censées avoir lieu tous les 2 ans. Ces élections ne doivent non seulement être une occasion pour renouveler le CE, mais ont également la vocation de permettre aux élèves de faire l'expérience d'un processus démocratique.

La CNEL déplore que très peu d'établissements ne respectent ce rendez-vous de sorte qu'une série de générations ne vivent pas ce processus d'apprentissage. Une situation qui inquiète la CNEL et montre que beaucoup reste à faire afin qu'une réelle culture scolaire démocratique voie le jour.

→ La CNEL demande à ce que, lors d'une année où le CE doit être réélu, les membres du comité précédent aient la possibilité de se libérer afin de faire personnellement le tour des classes pour présenter et promouvoir le CE, ses missions ainsi que leurs expériences personnelles, dans le but de mieux faire connaître le CE aux élèves.

→ La CNEL s'interroge s'il ne serait pas plus effectif si tous les lycées du pays procédaient à l'élection des représentants du CE au cours de la même année. Il serait alors possible de promouvoir les élections au CE de manière plus efficace et les CE et la CNEL seraient opérationnels au même moment.

→ De plus, la CNEL apprécierait que parents et élèves soient informés par courrier des élections du CE à venir.

4. Le rôle du délégué de classe

Comme expliqué auparavant, l'actuelle législation prévoit différentes structures démocratiques pour les élèves d'un lycée : 1) Le comité des élèves bien évidemment, mais aussi le 2) délégué de classe qui est élu par les élèves d'une classe. Malheureusement, la CNEL déplore que le délégué de classe ne soit trop peu intégré dans le processus démocratique ou, pis encore, que ni le délégué de classe lui-même, ni d'ailleurs le comité des élèves ou encore la communauté scolaire en général, ne soient conscients de leur rôle.

→ C'est pourquoi la CNEL revendique que le rôle et les missions du délégué de classe soient définis et étendus. La CNEL a déjà discuté du sujet lors de ses activités avec les représentants des comités des élèves et elle est bien entendue prête à partager ces informations avec les acteurs concernés et de continuer les discussions avec eux.

→ Afin de permettre une collaboration et un échange plus importants entre les DC et CE, la CNEL revendique qu'au moins une réunion des délégués de classe ait lieu par trimestre pendant les heures de classes. Ces réunions devraient être soutenues par la direction ainsi que par les régents afin qu'ils encouragent leurs délégués à y participer et à en informer leur classe postérieurement.

CNEL

La CNEL a le plaisir de constater qu'elle-même ainsi que son mode de fonctionnement aient trouvé leur place au sein de cette nouvelle réforme ce qui confirme qu'elle n'a plus besoin de

prouver sa place en tant que membre à part entière du système éducatif. La CNEL apprécie le soutien qu'elle a reçu ces dernières années, entre autres par le poste universitaire qui lui a été mis à disposition, ainsi que le récent soutien financier, qui lui garantit son autonomie. Grâce à ce coup de main à la CNEL, cette dernière a réussi à réaliser de nombreuses modifications et améliorations pour renforcer le comité des élèves de la CNEL. Cette histoire à succès a pu voir le jour parce qu'à côté de sa relation avec les comités d'élèves, la CNEL n'a cessé de travailler ces dernières années main dans la main et de manière régulière avec les acteurs du ministère, ainsi qu'avec les représentants du nouveau ZpB et bien évidemment avec les différents établissements scolaires.

Malgré cette collaboration, il reste beaucoup à faire !

→ Voilà pourquoi la CNEL revendique une plateforme commune sur laquelle tous les principaux acteurs du monde scolaire puissent définir des priorités communes que TOUT LE MONDE puisse soutenir et réaliser.

→ De plus, la CNEL demande que lors de l'élaboration des outils et formations pour les DC et les CE, elle soit soutenue par le ministère, les directions et le ZpB.

→ La CNEL se réjouirait également si une salle pouvait être mise à sa disposition, qui serait suffisamment grande pour permettre un échange agréable entre les représentants des CE.

Dans le but de consolider et de valoriser l'engagement de la CNEL, celle-ci revendique en outre :

→ que suffisamment de temps soit mis à disposition de ses membres afin de pouvoir être présents aux activités et événements importants et de pouvoir s'y préparer correctement.

→ qu'un certificat soit délivré en fin d'année scolaire à tous ses membres engagés en tant que valorisation de leur engagement, signé par le ministre en personne.